I INTRODUCTION

II EMPRUNTS AUX AUTRES CROYANCES

Zoroastrisme et Manichéisme

Sabéisme

Paganisme.

III CRITIQUE DU CORAN

 Les recensions

 Langue

 Interdiction de la critique

 Abrogeant abrogé

 Erreurs théologiques

 Bizarreries

 Miracle du Coran

 Contradictions

IV ENSEIGNEMENTS A CONNAITRE

La religion « d’Abraham

La Chahada

La place de la vérité

Le Sabbat

L’Adultère

Le bien des autres

Les mécréants

 Les femmes

 Le salut

V CONCLUSION

I INTRODUCTION

Dans la 1ère partie de l’exposé, nous avons montré comment l’Islam est le fruit d’une évolution progressive à partir de la fin du 7ème siècle jusqu’au 10ème siècle. Le cahier de charge de la nouvelle religion est la soumission des peuples à l’autorité califale. Elle se présente comme supérieure aux croyances préexistantes. Mai une religion doit avoir ses lois et ses rites. Pour cela, elle emprunte aux religions pré-existantes. Comme nous le verrons plus bas, l’Islam est un mélange du judéo-nazaréisme qui lui a donné naissance, et des croyances locales du monde syro-arabique et perse de l’époque de sa formation. Une critique du Coran définitif et un aperçu de l’enseignement de l’islam tel qu’il a émergé au 10ème siècle, est donné dans cet article.

II EMPRUNTS AUX AUTRES CROYANCES

**ZOROASTRISME et MANICHEISME**

 Beaucoup des attributs de l’étoile SIRIUS adorée dans le ZOROASTRIM et ceux d’ALLAH, sont # identiques. Exemple : Dieu qui se montre à ses adorateurs à l’aurore (*TIR YAST V : 8, ZEND AVESTA), ou (Bundhips Chap 1 : 7, Pahlavi texts translated by EW West. Part I. The sacred books of the east Volum 5, P 12, foot note 2,* mais retrouvé aussi pour qualifier ALLAH dans *Sahih Al Boukhari, Tome II page 47*.

Mais toute relation entre Zoroastrisme et Islam a été méthodiquement effacée (*Ibn Khaldûn, Muqqadima, VI, XVIII, traduit de l'arabe par Abdessalam Cheddadi, in Ibn Khaldûn, Le Livre des Exemples, La Pléiade, Gallimard 2002, pp. 943)*

**SABEISME**

Secte gnostique passionnée d’astronomie, adorant la lune et les planètes, et vénérant Jean-Baptiste, considéré comme un Dieu intermédiaire. La pratique des sabéens inspireront le Ramadan et certains aspects du « Hajj » = pèlerinage de la Mecque *(Al Shahrastani, Al Milal Wal Nahel, page 590)*. Ils existaient depuis longtemps à Harran en Syrie, et en Irak. Leur nom vient de l’araméen s’ba, baptiser. Le rituel Sabéen d’Ur, consistait en un culte de sept planètes, où chaque planète avait son temple : la lune, le soleil, Jupiter, Vénus, Mercure, Saturne et Mars. Le temple du soleil, le plus important était carré. Les sabéens jeûnent **le RAMADAN** *« Le jeûne vous a été imposé, comme à ceux avant vous… le mois de Ramadan pendant lequel le Coran a été donné »* (2. 183-187).Selon « Abou El Fida », dans le «résumé dans l’histoire des humains» page 52, les Sabéens jeûnaient 30 jours, dépendant du cycle lunaire, commençant du dernier ¼ de la nuit jusqu’au coucher du soleil. Les Sabéens sont honorés dans la Sourat 2. 62. Dans les étapes du HAJJ, les pèlerins doivent effectuer 7 révolutions autour de la Kaaba. Cette course répond à un rite sabéen, et correspond très probablement aux révolutions des sept astres alors connus du système solaire. Les quatre révolutions à pas lent représentent les planètes externes (Mars, Jupiter, Saturne, Lune) tandis que les trois révolutions à pas rapide s’identifient aux astres internes (Soleil, Mercure, Vénus).

**PAGANISME** :

Le dieu Dusareès est un dieu des [Nabatéens](https://fr.wikipedia.org/wiki/Nabat%C3%A9ens) adoré sous la forme d'une pierre cubique. **Tous les dieux nabatéens sont le plus souvent figurés sous une forme abstraite par ces pierres sacrées,** les bétyles. Ces bétyles sont construits autour des « pierres noires », probablement des météorites, considérées comme un moyen de contact avec les dieux. Dusarès serait le fils de Chaamou (très probablement une erreur de transcription pour *\*Kaabou*, le Cube). **Une source byzantine précise que Dusarès était adoré sous la forme d’une** pierre noire, quadrangulaire et aniconique **sur laquelle on versait le sang des victimes offertes en sacrifice.**

**Les bétyles sont abondants à Pétra datant. Le célèbre bétyle trouvé dans le**[**temple des lions ailés**](http://www.cliolamuse.com/spip.php?article473#lions)**signale ainsi que ce temple est dédié à al-Uzza**

Les arabes païens supposés vivre à la Mecque avant l’islam, en plus des révolutions autour de KAABA, devaient toucher et embrasser la PIERRE NOIRE pour obtenir la fertilité (Sayyed Qimani dans « la légende dans l'héritage » P. 163, Jaouad Ali dans son livre « L’histoire des Arabes avant l’islam » tome 5, page 222-224), Khalil Abd el Karim dans « Racines historiques de la loi islamique ».

L’islam interdit le culte des idoles, mais les musulmans sont appelés à tourner autour de la pierre noire… de la toucher permet le pardon des péchés !

III CRITIQUE DU CORAN

**Problèmes avec le Coran, livre incréé:**

\*Le Coran est compris par la plupart des musulmans d’aujourd’hui comme la parole de Dieu lui-même», copie conforme de ce qui est gravé dans le marbre, au ciel (43 :4 : « Nous en avons fait un Coran arabe afin que vous raisonniez. Il est auprès de Nous, dans l'Ecriture-Mère (l'original du ciel), sublime et rempli de sagesse, de toute éternité ».

Selon la tradition islamique, au début, les sourates (chapitres) récitées n’étaient retenues autrement qu'en mémoire. Mohammad n'a pas mis par écrit lui-même les versets.

\*Des plus anciens manuscrits du Coran (Sanaa, Samarcande, Tachkent ,Delhi…) , le seul qui pourrait dater (de la fin) du VIIème siècle est celui de Sanaa. Or, ces manuscrits anciens contiennent des centaines de divergences par rapport au Coran actuel. A noter que c'est souvent le Coran actuel qui semble avoir ajouté des mots ou des phrases au texte primitif.

\*Une grande partie du Coran n’est pas écrite en arabe : Le mot Coran n’est pas arabe… mais araméen, voulant dire lectionnaire ! Le Père Antoine MOUSALLI (La Croix et le Croissant, éditions de Paris, 1998.), par sa connaissance de l’arabe et de la psalmodie a rétabli le texte de certains versets du Coran et identifié des ajouts postérieurs dans certaines sourates importantes, permettant de nouvelles interprétations. Ce travail, qui semble indispensable avant toute traduction définitive, n’avait jamais été même commencé par la pléiade de spécialistes qui, depuis le XIXe siècle, se penchent sur cet écrit, faisant indûment confiance au texte officiel du Coran établi par les docteurs musulmans ! Le P.Moussali a dégagé des indices très clairs qui montrent que le « Coran » dont parle (65 fois) l’actuel livre sacré des musulmans était un lectionnaire, traduit de l’araméen en arabe dans les années 610-630, en usage chez les judéo-nazaréens. A ce « Coran » primitif, les premiers califes, à partir de 634, ont substitué, ou rajouté un texte fait d’une compilation d’écrits en arabe, qui, remaniés peu à peu, deviendront le Coran actuel, au cours du VIIIe siècle.
Les travaux de Christophe LUXENBERG vont dans le même sens de la décortication des textes en fonction de l’araméen.

**Interdiction aux musulmans de critiquer le Coran** :

Sourate 4:140 : Dans le Livre, Il vous a déjà été révélé ceci « lorsque vous entendez qu'on renie les versets d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l'Enfer.

Sourate 6: 68 : Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes.

Les versets cités montrent clairement qu’ALLAH interdit aux hommes de débattre des versets coraniques. Dès qu’on se met à analyser la cohérence de ces versets, on doit interrompre le dialogue sous peine de l’enfer.

**Abrogeant-Abrogé :**

Le Coran contient des versets contradictoires. Cette difficulté est résolue par les docteurs musulmans par le système des versets "abrogés" (*mansukh*) et "abrogeant" (*nasikh*). Ces contradictions internes du Coran sont ramenées à la prise en considération d’une situation pour un temps donné. La situation changeant les commandements d’Allah changent aussi !

Outre le fait que Dieu change d’avis selon les circonstances, le problème est celui de ce qui, à l'intérieur du Coran, est abrogeant ou abrogé. La tradition nous dit que la révélation coranique a duré une vingtaine d'années. Les sourates sont ainsi classées en période mecquoise (610-622) et la période médinoise (622-632). La période mecquoise comprend des prédictions [eschatologiques](http://perso.infonie.fr/stehly/eschatologie.htm), de longues tirades sur des « [prophètes »](http://perso.infonie.fr/stehly/prophetes.htm) bibliques, et des louanges à Allah et de longues descriptions de la béatitude au paradis et des tourments infinis de l’enfer. Période médinoise : Les sourates sont dirigées contre le juifs, les chrétiens, les polythéistes. On rencontre aussi les textes de la Loi islamique, organisant le droit civil (mariage, répudiation, héritage, transactions commerciales), ou le droit pénal (grande analogie avec la législation zoroastrienne). Les éditions contiennent, pour la plupart, une mention figurant en tête de chaque sourate et précisant si elle est de la période mecquoise ou médinoise.

En principe, donc, un verset médinois contredisant un verset mecquois abrogerait celui-ci.

Mais très tôt les commentateurs coraniques ont admis qu'il pouvait y avoir des interpolations de passages médinois dans les sourates mecquoises et inversement. Comment alors définir ce qui est le plus récent et ce qui est le plus ancien? La chose se complique encore si, comme en sourate 2 : 234 et 240, où l’on a 2 versets contradictoires qui se suivent à peu de distance dans la même sourate. On ne peut même pas dire que le dernier abroge le précédent puisque, dans l'exemple cité c'est le premier qui a été retenu comme ayant force de loi. On a donc fait intervenir d'autres considérations de convenance ou de précision.

Ainsi les versets qui prêchent l’indulgence ou la tolérance (les premiers dans l'ordre chronologique: période mecquoise), sont abrogés par ceux qui prônent la violence sacrée contre les infidèles (période médinoise), les chrétiens ("*associateurs*"), et les juifs.

De façon générale il est admis que les 124 versets du Coran, incitant à la paix et au pardon, sont abrogés par quelques versets médinois :

Le verset 4 (du *jihad*) de la sourate 47 :

*"*Lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécru frappez-en les cous. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement. Ensuite, c'est soit la libération gratuite, soit la rançon, jusqu'à ce que la guerre dépose ses fardeaux. Il en est ainsi, car si Dieu voulait, Il se vengerait Lui-même contre eux, mais c'est pour vous éprouver les uns par les autres. Et ceux qui seront tués dans le chemin de Dieu, Il ne rendra jamais vaines leurs actions."

Le verset 5 de la Sourate 9 :

"Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs (i.e. les chrétiens qui associent à Dieu deux autres divinités) où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat (prière) et acquittent la Zakat (aumône), alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Le verset 29 de la sourat 9 :

"Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité (i.e. l'Islam), parmi ceux qui ont reçu le Livre (i.e. les juifs et les chrétiens), jusqu'à ce qu'ils versent le tribut par leurs propres mains, avec une soumission volontaire, en étant humiliés."

**Erreurs théologiques :**

Sourate 17, 6 : Allah demande d’adorer… un homme : Et lorsque Nous avons dit aux Anges :

"Prosternez-vous devant Adam", ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis (le diable), qui dit : "Me prosternerai-je devant quelqu'un que tu as créé d'argile? " C’est donc le Diable qui a raison !

Sourate 5,116 : la trinité est présentée comme Allah-Isa (jésus)-Marie.

Sourate 3,35 : confusion entre Mariam sœur de Moïse (fille d’Imrane= Amram) et la mère de Jésus.

Sourate 37, 1 : ALLAH jure par les anges, des créatures.

Sourate 25, 2 : «Allah a créé toute chose en fixant son destin de façon immuable. Il en est ainsi, Allah égare qui il veut, il dirige qui il veut.» Sourates (74.41 ; 6,39 ; 7,155) : «Allah vous aurait certainement tous dirigés, s’il l’avait voulu.» Sourate 6,149 : «Si Allah l’avait voulu, ils n’auraient pas été polythéistes.» Les impies sont impies parce qu’Allah veut qu’ils soient impies

**Bizarreries :**

Sourate 53, 19-29 : Ce sont les fameux versets sataniques, louant l’intercession des idoles

: Al-Lat, Al-Uzza et Manât, la famille d'Allah, qui peuvent intercéder auprès de lui "Ce sont les déesses éminentes et leur intercession est admise." Par chance, « Gibril » apporte alors à Mohammad une sourate dite de Youssouf (sourate 12) par laquelle il est dit que les deux versets incriminés avaient été inspirés par Satan et donc qu'il fallait les effacer (rapporté par AL Tabari et Ibn Saad). Dans la sourate 22 (Hajj) verset 52, Allah explique alors ***:*** *"*Nous n'avons envoyé, avant toi, ni Messager ni prophète qui n'ait récité, sans que le diable n'ait essayé d'intervenir dans sa récitation. Allah abroge ce que le Diable suggère, et Allah renforce Ses versets. Allah est Omniscient et Sage.Et selon le Tarikh al Moulouk wal Rossal - page 880, Allah aurait dit aussi "...Avant toi, nous n'avons chargé aucun envoyé ni apôtre, sans qu'au moment de leur énonciation le Satan n'y fasse des suggestions. Mais Dieu abroge ce que le Satan a suggéré."

**Miracle du Coran :**

Les propagandistes islamiques dans les dernières décennies appuient le côté « miraculeux » du Coran essentiellement de 2 façons : Le Coran prédisait les découvertes de la science moderne, et le Coran est inimitable.

a/ Exemple du Coran prédisant de la science : Sourate 23, 12, l'embryologie dans le Coran**:** "Et très certainement, Nous avons créé l'homme d'un choix d'argile, puis Nous l'avons consigné, goutte de sperme (nutfah), dans un reposoir sûr, puis Nous avons fait du sperme un caillot (`alaqa) ; puis du caillot, Nous avons créé un morceau de chair (mudghah), puis du morceau de chair, Nous avons créé des os ; puis Nous avons revêtu de chair les os. Ensuite Nous avons produit une toute autre créature."
En fait, cette description du Coran sur le développement de l'embryologie est étonnamment identique à celle établie par Claude Gallien bien avant l’Islam. Cette embryologie coranique est détaillée dans le Hadith ! Il faut ainsi 40 jours entre chaque étape, l’Esprit n’étant insufflé, par un ange( !), qu’après la dernière étape (vers le 4ème mois de la gestation. *Sahih Boukhari kitab badii il khalk Hadith N° 3036, p 1175.*

Malheureusement pour le Coran, l’embryologie moderne réfute cette « révélation », puisqu’il est formellement établi que les muscles sont formés avant le squelette…

b/ Le Coran est miraculeux dans sa rédaction :

Sourate 17,88 : "Même si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres". Sourate 11,13-14 : « Diront-ils : C’est Mouhammad qui a forgé cela? Dis-leur : Apportez donc dix sourates forgées par vous et semblables à ceci ! S’ils ne vous répondent pas, alors sachez qu’en vérité le Coran est descendu du ciel avec la Science de Dieu». Allah est si sûr de pouvoir donner aux musulmans la preuve de l’origine divine du Coran dans le fait qu’il serait inimitable, qu’il lance à maintes reprises le défi de présenter un texte semblable, ainsi en 2.23 ; 10.38 ; 52.34.

Seul problème, seul le Cran considère le Coran comme inimitable ! Aucune source externe à l’Islam ne voit dans le Coran une littérature inimitable, bien au contraire, il est critiquable à la fois dans ses fautes de grammaire et de vocabulaire, dans le sens obscur de certains versets, mais aussi dans son contenu.

**Violence et appel à la haine des mécréants :**

8.17, 9.1, 47.4, 9.124 et 9.14 : Allah aime ceux qui vont jusqu'à tuer pour sa cause :

2.216: «Le combat vous est prescrit».

9.39 : «Si vous ne vous lancez pas dans le combat, allah vous châtiera d’un châtiment douloureux».

9.124 : «Combattez les mécréants qui sont vos voisins».

60.4 : «Entre vous et nous c’est l’inimité et la haine à jamais, jusqu’à ce que vous croyez à Allah».

9.4-5 : «Tuez les polythéistes partout où vous les trouvez, capturez les assiégez les, dressez leur des embuscades».

5.51 : «Ne prenez pas pour ami un juif ou un chrétien»

4.91 : «saisissez les, tuez les partout où vous les trouverez».

9.5 : «tuez les associassionistes partout où vous les trouvez »

5.33 : «ceux qui refusent allah et son messager qu’ils soient tués ou crucifiés, ou que leur soit coupée la main et la jambe opposée, qu’ils soient expulsés de la terre».

**Contradictions :**

2.59-75, 3.78, 4.46, 5.15-41, parlent des « écritures » comme étant falsifiées. Ceci est en contradiction avec la sourate 2.41 « croyez à ce que j’ai révélé confirmant ce que vous avez déjà reçu ». Sa révélation confirme ce qui est falsifié ? Sourate10.94 : si tu es dans le doute sur ce qui t’a été envoyé d’en haut, interroge ceux qui lisent les écritures envoyées avant toi. Mais celles-là ne sont-elles pas falsifiées ?

**Pertes :**

Versets coraniques mangées par une chèvre sous le lit d’Aïcha (Ibn Al Jaousi, Naouasikh Al coran, page 37).

**Plagiat :**

- Plagiat de Gallien (erreurs scientifiques y compris): Sourate 23. 12-14

- Sourate 19 (MARIE) copiée de l’évangile apocryphe « la nativité de Marie et la naissance du

 sauveur »

- Sourate 5.110… copiée de l’évangile apocryphe de Thomas.

- Secte de BASILIDE : Simon de Cyrène = crucifié

- 15.44 : Enfer avec 7 demeures et 7 portes copié du « zohar » livre II chapitre 150.

- 18.60-81 : Romance d’Alexandre

- 18. 9-25 Légende des dormeurs d’Ephèse.

- Plagiat des légendes juives pour meubler les histoires concernant les personnages de l’Ancien Testament

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS A CONNAITRE

LA RELIGION D’ABRAHAM :

L’islam se considère comme la religion « d’Abraham, seule religion d’ALLAH, révélée depuis le début à Adam et à tous les personnages bibliques (Jésus y compris) qui sont en fait tous musulmans, mais dont l’enseignement a été détourné par les juifs, puis par les chrétiens…, jusqu’à l’avènement du Coran : Dieu fait Livre.

Pour comprendre dans quel esprit les musulmans envisagent les autres religions, il faut savoir qu’on trouve, dans le Coran :

***« A****braham n'était ni Juif ni Chrétien. Il était entièrement soumis à Dieu (Musulman). Et il n'était point du nombre des Associateurs (3.67)
« Abraham était un vrai musulman, reconnaissant Allah pour ses bienfaits… » (16,121) « Revenu à lui, Moïse s’écria « Gloire à Toi Allah je retourne à Toi, pénétré de repentir et je suis le premier des musulmans. » (07, 140)*

Le Coran fait aussi parler Salomon et la Reine de Saaba (27 : Salomon lui a adressé une lettre : « Au nom d’Allah, ne soyez pas orgueilleuse et venez à moi musulmane (soumise). » Elle accepte, et est éblouie par son palais. Cela lui suffit pour accepter la *soumission* : « Seigneur, je me suis fait tort à moi-même. Avec Salomon, je me soumets (je deviens musulmane) à Allah, Seigneur des mondes. »

Dans le Coran, Jésus est un apôtre musulman qui récite l’évangile, venu rappeler aux Juifs comment ils doivent obéir à la thora : « Je viens vous expliquer comment vous devez comprendre et suivre les lois de Dieu » (43,63).

LA CHAHADA :

Il ne suffit pas en islam de croire en l’unicité de Dieu… sans lui associer Mohammad. En effet, il ne sert à rien de déclarer : « Il n’y a de Dieu que Dieu ». Il faut obligatoirement poursuivre « et Mohammad est son prophète »… sinon vous restez un mécréant !

LE MENSONGE :

 Dieu permet **la Taqiyya** consistant à masquer ses convictions religieuses par crainte de persécutions. Il s'agit là de pratiques historiques de la *taqiyya* au sein de la communauté chiite, dans tous les cas où leurs rivaux sunnites étaient plus nombreux et constituaient une menace. Inversement, les sunnites, loin d'être persécutés, ont toujours pratiqué une forme de *taqiyya* au service du djihad contre les incroyants, faisant de la *taqiyya* une pratique non plus seulement de dissimulation, mais de tromperie active.

En fait, le mensonge, a, dans l'islam, un fondement légal donné par Mohammad. Il est notamment bien connu qu'il permettait de mentir dans 3 situations : pour réconcilier des parties qui sont en conflit, pour calmer sa femme, et à la guerre *(Imam Muslim, "Kitab al-Birr wa's-Salat, Bab Tahrim al-Kidhb wa Bayan al-Mubih Minhu).*

Selon un manuel de droit arabe consacré au djihad tel qu'il est défini par les quatre écoles du droit islamique « les ulémas [savants] considèrent que la tromperie en temps de guerre est légitime (…) la tromperie est une forme de l'art de la guerre ».

Selon la charia, la tromperie est non seulement permise dans certaines circonstances mais peut être considérée comme obligatoire. Contrairement à la tradition chrétienne, les musulmans, contraints de choisir entre reniement de l'islam et persécution, avaient la permission de mentir et de feindre l'apostasie. D'autres juristes ont décrété que les musulmans étaient obligés de mentir afin de se préserver, en se fondant sur les versets coraniques qui interdisent aux musulmans de concourir à leur propre mort. Le verset 3:28 du Coran est souvent considéré comme le premier qui admet la tromperie envers les non-musulmans : « Que les croyants ne prennent pas pour alliés des infidèles au lieu de croyants. Quiconque le fait contredit la religion d'Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux ».

Plusieurs ulémas estiment que la tromperie fait partie intégrante de l'art de la guerre. Ibn al-Munir (mort en 1333) écrit : « La guerre est tromperie, la guerre la plus parfaite qu'un saint guerrier puisse faire est une guerre de tromperie et non de confrontation, car la confrontation comporte des risques, tandis que l'on peut obtenir la victoire par traîtrise et sans risque pour soi ».

LE SERMENT :

Allah permet à Mohammad de dénoncer la parole donnée. C’est ainsi que la sourate 66 (Al Tahrim), 1-5 permis à Mohammad de coucher avec Maria la copte (une esclave sexuelle qu'on lui avait donné en cadeau), alors qu’il avait fait le serment à Aïcha de ne plus coucher avec elle. Dans un autre registre, Mahomet organise une Razzia pendant le mois de rajab. Il s'agit d'une période sacrée où toute hostilité et tout meurtre étaient proscrits. Mais opportunément, Allah dicta à ce moment une sourate l’autorisant à rompre la trêve (sourate 2 (al baqara), 217).

LE SABAT :

Pas de « sabat » en islam : Le vendredi n’est pas un jour de repos.

L’ADULTERE :

Sourat 33, 50 : Ô Prophète! Nous t'avons rendue licites tes épouses à qui tu as donné leur dot, ce que tu as possédé légalement parmi les esclaves qu'Allah t'a destinées, les filles de ton oncle paternel, les filles de tes tantes paternelles, les filles de ton oncle maternel, et les filles de tes tantes maternelles, celles qui avaient émigré en ta compagnie, ainsi que toute femme croyante si elle fait don de sa personne au Prophète, pourvu que le Prophète consente à se marier avec elle : c'est là un privilège pour toi, à l'exclusion des autres croyants. Nous savons certes, ce que nous leur avons imposé au sujet de leurs épouses et des esclaves qu'ils possèdent, afin qu'il n'eût donc point de blâme contre toi. Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Dieu lui permet de s’approprier, non seulement la femme d’autrui, mais même de son fils adoptif : ayant surpris Zaynab bint Khuzaim), épouse de son fils adoptif en petite tenue, Mouhammad fut ébloui par sa beauté, et eut envie d'elle. Allah l’autorisa à transgresser l’interdit social et à épouser sa belle-fille (Sourat 33, 37 **:**" Quand tu disais à celui qu'Allah avait comblé de bienfaits, tout comme toi-même l'avais comblé : "Garde pour toi ton épouse et crains Allah", et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public. Tu craignais les gens, et c'est Allah qui est plus digne de ta crainte. Puis quand Zayd eût cessé toute relation avec elle, Nous te la fîmes épouser, afin qu'il n'y ait aucun empêchement pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs, quand ceux-ci cessent toute relation avec elles. Le commandement d'Allah doit être exécuté).

LA RAZZIA :

Allah accorda à Mouhammad le droit au 5ème du butin !

Allah impose un tribut ([*jizya*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jizya)*)* payé par les chrétiens et les juifs (sourate 9 verset 29). Le tribut payé est présenté par les propagandistes musulmans actuels comme un impôt. Mais il n’en est rien. Il s’agit d’une « protection », contre argent, à la façon de la mafia. Cette protection est donnée par le chef musulman local aux « gens du livre », juste pour qu’ils puissent continuer à vivre en terre d’Islam. Vous ne payez pas, vous mourrez, ou vous êtes expulsé, sans vos biens (cf Daesh) !

ISLAM ET MECREANTS :

**Sourate 2, 191** : Et tuez-les, où que vous les rencontriez; et chassez-les d'où ils vous ont chassés: l'association est plus grave que le meurtre. Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattus. S'ils vous y combattent, tuez-les donc. Telle est la rétribution des mécréants.

**Sourate 2, 193 :** Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul.

**Sourate 3, 127** : pour anéantir une partie des mécréants ou pour les humilier (par la défaite) et qu'ils en retournent donc déçus.

**Sourate 4, 89** : Ils aimeraient vous voir mécréants, comme ils ont mécru : alors vous seriez tous égaux! Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier d'Allah. Mais s'ils tournent le dos, saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez; et ne prenez parmi eux ni allié ni secoureur,

**Sourate 4, 144** : Ô les croyants! Ne prenez pas pour alliés les mécréants au lieu des croyants. Voudriez-vous donner à Allah une preuve évidente contre vous?

**Sourate 5, 33** : La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment,

**Sourate 8, 12** : Et ton Seigneur révéla aux Anges : "Je suis avec vous : affermissez donc les croyants. Je vais jeter l'effroi dans les coeurs des mécréants. Frappez donc au-dessus des cous et frappez-les sur tous les bouts des doigts.

**Sourate 8, 17** : Ce n'est pas vous qui les avez tués : mais c'est Allah qui les a tués.

**Sourate 47, 4**: Lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécru frappez-en les cous. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement.

ISLAM ET FEMMES

**Sourate 2, 222** : « Ils t’interrogent au sujet de la menstruation des femmes ; dis : « C’est un mal ». Tenez-vous à l’écart des femmes durant leur menstruation ; ne les approchez pas, tant qu’elles ne sont pas pures. »

**Sourate 2, 282** : « Demandez le témoignage de deux témoins parmi vos hommes. Si vous ne trouvez pas deux hommes, choisissez un homme et deux femmes (…). Si l’une des deux femmes se trompe, l’autre lui rappellera ce qu’elle aura oublié ». ()

**Sourate 4, 11** « Quant à vos enfants, Dieu vous ordonne d’attribuer au garçon une part égale à celle de deux filles (…) ».

**Sourate 4, 34** : « Les hommes ont autorité sur les femmes, en vertu de la préférence que Dieu leur a accordée sur elles, et à cause des dépenses qu’ils font pour assurer leur entretien. (…). » ()

 « Admonestez celles dont vous craignez l’infidélité ; reléguez-les dans des chambres à part et frappez-les. Mais ne leur cherchez plus querelle, si elles vous obéissent. » Dans la même sourat, la femme désobéissante peut être battue : Vous réprimanderez celles dont vous aurez à craindre la désobéissance, vous les reléguerez dans des lits à part, vous les battrez. Mais aussitôt qu’elles vous obéissent, ne leur cherchez point querelle. Dieu est élevé et grand.”

**Sourate 33, 59** : « Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de se couvrir de leurs voiles : c’est pour elles le meilleur moyen de se faire connaître et de ne pas être offensées. » (

**Sourate 2, 223** :"Vos épouses sont pour vous un champ de labour; allez à votre champ quand et comme vous le voulez et oeuvrez pour vous-même à l'avance...

**Sourate 4, 3** : Un homme peut épouser 4 femmes en même temps :: "Epousez comme il vous plaira, deux, trois ou quatre femmes, mais si vous craignez de n'être pas équitables, prenez une seule femme ou vos esclaves",

**Sourate 4, 28** : Un homme peut prendre un nombre illimité d’esclaves :"Il vous est défendu d'épouser des femmes mariées, excepté celles qui seraient tombées entre vos mains comme esclaves. Telle est la loi de Dieu. Il vous est permis du reste de vous procurer avec de l'argent des épouses que vous maintiendrez dans les bonnes moeurs et en évitant la débauche."

**Sourate 4, 43** La femme rend impur, au même titre que les excréments : "Ô vous qui croyez, si vous êtes malade ou en voyage, si vous avez été en contact avec vos excréments ou que vous ayez touché une femme et que vous n'ayez pas d'eau, recourez à du sable."

**Hadith de Boukhari 1, 28** : La majorité de la population de l’enfer consiste en des femmes : Le prophète a dit : « il m'a été donné de voir l'enfer et j'ai vu que la majorité de ses habitants étaient les femmes qui étaient ingrates durant leur vie ». On lui alors demandé, sont-elles croyantes dans Allah ?, il a répliqué : « Elles sont ingrates envers leurs maris pour les faveurs et le biens dont elles bénéficient."
**Hadith de Boukhari 3, 826** : "Muhammad interrogea quelques femmes : Le témoignage d'une femme ne vaut-il pas la moitié de celui d'un homme? Elles répondirent: Oui. Il leur dit: C'est en raison de la déficience intellectuelle de la femme."
**Hadith d'Al Boukhari 1, 215** : Battre une femme n’est pas justiciable : "Omar a rapporté que le prophète qui a dit : Aucun homme ne sera interrogé pour avoir battu son épouse."

ISLAM-CHRISTIANISME-SALUT

Le Coran reconnaît la naissance virginale de Jésus  (Sourate 21.91 et 66.12), sa messianité (Sourate 3.45), son prophétisme (Sourat 5.46), sa vie sans péché (Sourat 19.19). Il le qualifie de « Parole de vérité » (Sourat 19.34), Parole de Dieu jeté en Marie (Sourat 4.171), d' »Esprit émané de Dieu » (Sourat 21.91).

Le Coran nie cependant la divinité de Jésus, il nie que Jésus est mort sur la croix (Sourate 4. 157-158). il n'est pas le Christ ressuscité des morts, il n'est pas le Seigneur, il n'est pas non plus le Sauveur. l'islam ne veut pas d'un Jésus qui soit « Dieu sauve ». Il le dépouille donc de son nom (jésus veut dire YHWH Sauve). Si le titre de Messie lui est gardé, il est vidé de son sens : aucune conséquence n'est en effet tirée de ce que Jésus soit le Messie. Pas de sacrifice, pas de salut espéré et donné.

En Islam, l'homme n'est pas sauvé, mais peut se sauver lui-même, par son obéissance à la charia. Mais Dieu sauve de façon arbitraire (Sourat 2. 284 et 3. 129) : Allah pardonne à qui Il veut, et Il châtie qui Il veut. Un musulman ne peut donc pas savoir s'il sera au Paradis, car cela ne dépend que du bon plaisir d'Allah. Sauf à mourir au jihad (Sourate 4.74).

Il n’y a pas en Islam d’expiation des péchés par la Croix du Fils de Dieu, ni de transformation de l’homme par le don de l’Esprit saint.

Sourat 9 : 30 : "Les Chrétiens ont dit : Le Messie est fils de Dieu. Qu'Allah les anéantisse ! Ils sont tellement stupides"

Le paradis, récompense promise par Allah à ses serviteurs, n'est autre que la jouissance de dizaines de houri (jeunes femmes à la virginité renouvelée après chaque rapport sexuel) (Coran 56.22 ; 78.31-33 ; 55.54-76 ; 37.48 ; 44.54), et pour ceux que cela intéresse, il y aura aussi des garçons (52.24 ; 56.19 ; 76.19), le tout dans un cadre luxueux où coulent des fleuves de vin (47.15) Autrement dit, ce qui est péché sur la terre, ne l'est plus au Paradis d'Allah.

Mais que feront les femmes au paradis ?? Elles attendront leur tour ? Pas de réponse !

Formidable moyen de pression psychologique pour abuser des femmes, ces dernières ne sont admises au Paradis d'Allah que si leurs maris sont satisfaits d'elles *(Al Boukhari, t.1 chap 20) !* Autrement dit, le jugement d'Allah se soumet à celui d'un homme ! C'est le mari musulman qui décide du salut éternel de sa femme!

CONCLUSION

Au terme de cette présentation, le lecteur peut mieux faire son choix, entre Islam, religion révélée, ou système qui s’est installé progressivement, et qui n’a trouvé sa forme définitive que # 250 ans après les évènements fondateurs.

Dans la 1ère hypothèse, l’Islam est une révélation donnée par un « ange » à un «illettré» vivant en Arabie, sous la forme d’un livre, le Coran, copie exacte de ce qui gravé dans le marbre, au Paradis, en Arabe. Le Coran est donc incréé, inaltérable et ne peut être critiqué. Ce qui y semble incompréhensible doit être accepté, un point c’est tout. C’est un miracle! L’Islam est donc la véritable religion de Dieu, et vient corriger les erreurs, qui ont déformé les messages successifs des prophètes (Jésus, désormais Issa, n’est qu’un prophète), tous musulmans. Leurs messages ont été déformés par les juifs et les chrétiens. Il ne faut donc pas connaître ces personnages à travers la Bible, mais à travers le Coran. Celui qui prétend utiliser sa raison, est découragé par la promesse de l’enfer. La terreur est légitimée par Dieu, pour garantir la soumission. Le Coran, tout comme les faits et les propos de Mohammad (tirés de la Sirat et des Hadiths) sont à la base de la loi islamique, qui doit être enforcée sur l’humanité entière. Mais l’islam permet la taquiyya, c’est-à-dire que le musulman peut et doit cacher la vraie nature de l’islam, quand il est en situation de faiblesse (Ex islam en pays non musulmans) jusqu’à ce qu’il soit en position de force...

Selon la seconde, l’Islam actuel est le fruit d’une évolution qui s’est prolongée sur près de 250 ans. Un des scénari possibles nous fait partir d’une situation géopolitique et historico-culturelle favorable (byzantins engagés de longue date dans une lutte armée contre l’empire perse, qui les épuisera tous les deux), où des judéo-nazaréens présents en Syrie, déterminés à user de la violence pour reprendre Jérusalem à l’empire byzantin chrétien, se sont alliés à une tribu d’arabes de Syrie et du nord de l’Arabie, les qoraïchites. L’association Judéo-nazaréens-qoraichites est aidée par d’autres arabes, nabatéens, ghassanides…, en grande partie des chrétiens hérétiques utilisés jusque-là comme mercenaires. Quand l’empire byzantin arrête de les payer, ils continueront l’administration des régions qu’ils occupent, pour leur propre compte, puis combattront que secondairement l’empire byzantin, pour rester les maîtres des lieux. L’expansion arabe (et non musulmane) continuera de s’expandre, profitant de l’affaiblissement général des empires.

Le non accomplissement des promesses messianiques des judéo-nazaréens les feront éliminer. A partir de là, il a fallu aux qoraïchites se distinguer des judéo-nazaréens, puis des autres religions, pour justifier leur prise du pouvoir. C’est ainsi que naîtra une idéologie syncrétique qui se prévaut d’être la religion d’Abraham. La mission du Christ est modifiée, le lectionnaire araméen arabisé est manipulé, et étoffé progressivement, pour finir en Coran. La nouvelle religion empruntera aux zoroastriens beaucoup de leur législation et beaucoup des attributs d’ALLAH (étoile Sirius), aux sabéens les rites de pèlerinage et de jeûne, et aux cultes locaux, la figure d’ALLAH (le croissant lunaire).

La personne de Mohammad est utilisée à postériori. Mais sa vie n’a pas beaucoup en commun avec ce qui en sera rapporté par la Sirat et les Hadiths, arrivés bien plus tard pour la justification de la conduite des califes en place.

 L’Islam actuel, est le fruit de tout cela. Il ne prendra sa forme définitive qu’au 10ème siècle, et signera dès lors la stérilisation culturelle des populations occupées.

Le musulman actuel croit connaître le judaïsme et le christianisme, mais ne le fait qu’à travers le prisme du Coran et de la tradition islamique. Ces derniers font du judéo-christianisme ce que font certaines araignées de leurs victimes. Le christianisme compris à travers le prisme de l’islam, n’est qu’une carapace vide... Celui qui la voit croit voir la réalité de l’objet…

Le devoir de tout homme épris de liberté et de vérité, est de poser les questions qui dérangent.

Quoi qu’il en soit, à l’avenir, l’on ne pourra plus faire l’économie d’un approfondissement des connaissances sur les judéo-nazaréens, les Qoraïchites, les Nabatées et autres arabes du sud de la Syrie, les Sabéens, les zoroastréens et les religions locales de la région arabo-syriaque, et, enfin, de l’utilisation de la raison critique, dans le jugement que l’on portera sur l’Islam.